



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dg@lac-sainte-marie.com

AVIS PUBLIC

Demande de changement de zonage

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Le 1^{er} projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 novembre 2020, à compter de 16h30 en visioconférence Zoom.

Description du Règlement :



MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Lac-Sainte-Marie

1^{er} projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

L'objectif de ce règlement est de créer à l'intérieur de la zone F-136-1, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la municipalité une sous-zone indivise dans le but d'y autoriser l'usage T7.

Considérant le règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que les plans de zonage N° 78260 et N° 78260-1 sont entrés en vigueur le 30 mai 1993.

Considérant que le conseil désire modifier les limites des zones F-136 et F-142 afin de créer la zone F-136-1.

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen lors de la séance du 11 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé.

Par conséquent, il est proposé par _____ et il est résolu que le

conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopte ce règlement et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Description technique et usages autorisés

Créer à l'intérieur de la F-136 et la F-142, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une sous zone indivise qui respecte la même vocation dominante. Cette nouvelle zone est identifiée comme étant la zone F-136-1.

La zone F-136-1 a une superficie de 867 400m². Elle est formée par le lot 5 282 304 du cadastre officiel du Canton de Hincks, laquelle description technique fait partie du présent règlement comme annexe A.

Cette sous-zone autorise les usages H1, H12, F1, F4, F6, T9, et l'ajout de l'usage T7.

Article 3 : Entrée en vigueur

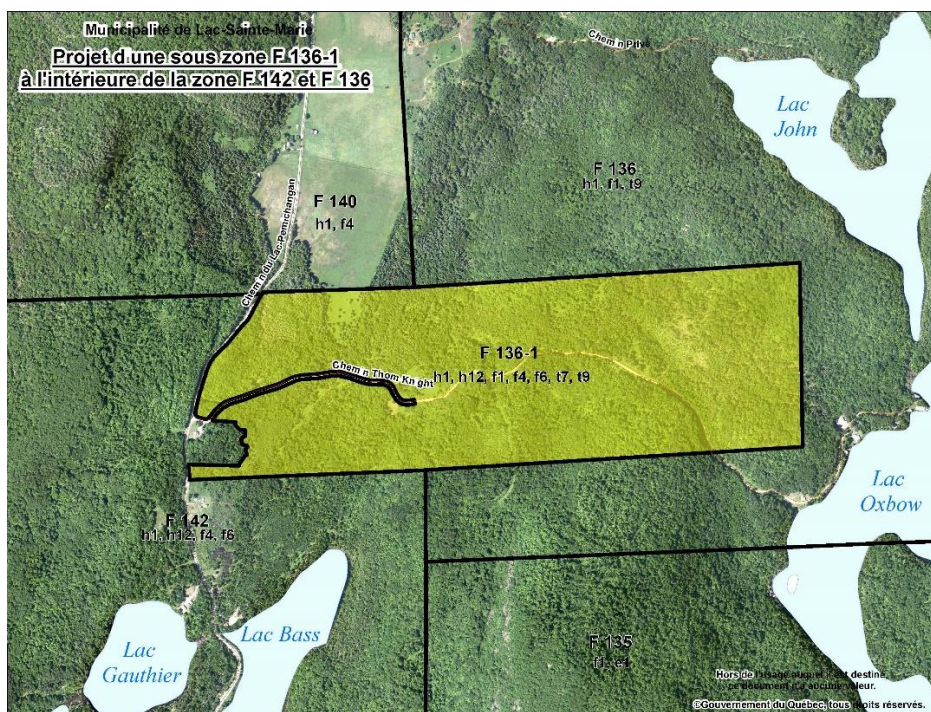
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général

Avis de motion : 11 novembre 2020
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement : 11 novembre 2020
Consultation publique écrite: du 23 novembre au 8 décembre
Adoption du 2 ^e projet de règlement : 9 décembre 2020
Avis demande participation à un référendum :
Adoption du règlement :
Transmission du règlement à la MRCVG :
Certificat de conformité :
Entrée en vigueur :

Annexe A



Conformément à l'arrêté 2020-049 daté du 4 juillet 2020 du gouvernement du Québec, en contexte de pandémie COVID-19, le conseil municipal peut tenir une consultation écrite de 15 jours

précédant la tenue de leur séance ordinaire et la réception des commentaires dure jusqu'à la levée de l'assemblée. Ce moyen permet de garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie.

Vous trouverez également le présent avis sur les adresses Web à lesquelles ils sont diffusés :

https://www.lac-sainte-marie.com/fr/avis_publics.php

https://www.lac-sainte-marie.com/fr/environnement_urbanisme.php.

Vous pouvez transmettre vos commentaires ou questionnement écrit, par courriel, par courrier, ou en les déposant à la réception du bureau municipal, au plus tard le 8 décembre 2020 à 16h30 à l'attention de :

Monsieur Patrick Blais
Officier en bâtiment et en environnement
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Courriel : inspecteur@lac-sainte-marie.com
Téléphone : 819-467-5437 poste 224
Télécopieur : 819-467-3691

Donné à Lac Sainte-Marie le 23 novembre 2020.



Yvon Blanchard, Directeur général, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 16 novembre 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 23^{ième} jour de novembre de l'an deux mille vingt.



Yvon Blanchard
Secrétaire-trésorier